



Macron abandonne le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes Page B 5



Veronique Cloutier s'amène aux commandes de 1^{res} fois Page B 7

ÉCONOMIE

CAHIER B • LE DEVOIR, LE JEUDI 18 JANVIER 2018

Le salaire minimum à 12 \$ l'heure provoque des tirs croisés

Les employeurs craignent le pire et les syndicats restent sur leur faim

KARL RETTINO-PARAZELLI

Le gouvernement Couillard a dû essuyer des tirs croisés mercredi après avoir proposé une hausse du salaire minimum plus rapide que prévu. Les entreprises dénoncent une augmentation inattendue aux impacts potentiellement néfastes, tandis que les syndicats estiment que Québec doit en faire encore plus.

La ministre du Travail, Dominique Vien, a pris certains employeurs par surprise en annonçant que le salaire minimum passera à 12 \$ l'heure au Québec à compter du 1^{er} mai 2018, ce qui correspond à une hausse de 0,75 \$. « Il s'agit, en dollars, de la hausse du salaire minimum la plus importante de l'histoire du Québec », s'est targué le gouvernement.

Cette augmentation est supérieure à celle

0,75 \$

Il s'agit du montant de la hausse prévue au 1^{er} mai 2018. C'est, « en dollars, la hausse du salaire minimum la plus importante de l'histoire du Québec », dit le gouvernement.

prévue dans le plan sur quatre ans présenté il y a douze mois par la ministre Vien. Elle avait alors annoncé que le gouvernement du Québec augmenterait le salaire minimum de manière graduelle pour qu'il corresponde en 2020 à 50 % du salaire horaire moyen.

Québec prévoyait alors des hausses de 0,50 \$ en 2018 et de 0,35 \$ en 2019 et en 2020, afin d'atteindre un taux « de l'ordre » de 12,45 \$ l'heure. « La fixation du taux du salaire minimum fera toujours l'objet de décisions annuelles, pour s'ajuster à l'évolution de l'économie québécoise », avait-on précisé.

Or, la vitalité de l'économie québécoise a modifié les prévisions et le salaire horaire moyen au Québec devrait être de 24,25 \$ l'heure en 2018-2019, plutôt que de 23,73 \$. L'objectif est toujours d'atteindre le ratio de 50 % du salaire moyen en 2020, a-t-on précisé.

Réactions opposées

Sans tarder, les groupes représentant les employeurs québécois ont bondi de leur siège. « Cette augmentation inattendue de 6,7 % repré-

sente une fois et demie ce qui avait été prévu pour 2018 », a fait remarquer la vice-présidente et porte-parole de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), Martine Hébert.

À son avis, plusieurs PME « subiront une pression à la hausse accrue sur la masse salariale » et devront par exemple retarder des plans d'embauche, couper dans les heures travaillées ou augmenter leurs prix.

« Dans ce contexte, une réduction significative de leurs taxes sur la masse salariale et de leur taux d'imposition dans le prochain budget du Québec nous apparaît incontournable », a-t-elle ajouté.

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a lui aussi plaidé pour un allègement fiscal pour les entreprises québécoises. Son président-directeur

VOIR PAGE B 2 : SALAIRE

FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL

ANALYSE

L'isolationnisme s'invite à Davos

Le rapport 2018 sur les risques mondiaux de la 48^e édition du Forum économique de Davos n'a jamais été aussi dramatique. Réchauffement climatique, guerres, cyberattaques... La mondialisation des risques dans un univers toujours plus interrelié nécessite une réponse collective s'inscrivant à l'opposé de l'isolationnisme et du repli sur soi qui se répandent à l'échelle planétaire.

GÉRARD BÉRUBÉ

Une préoccupation constante depuis au moins 2007, les événements climatiques extrêmes sont passés, en janvier dernier, au premier rang des risques les plus susceptibles de se matérialiser. L'année 2017, avec sa facture record de 306 milliards \$US associée aux désastres naturels aux États-Unis seulement, a donné raison aux experts consultés par le Forum économique. Ils récidivent cette année, laissant les enjeux environnementaux au sommet de la liste. Et si l'an dernier la dénonciation portait sur la lenteur de la réponse au défi posé, on donne cette année dans le pessimisme et le drame, évoquant que l'enjeu est passé au stade de l'urgence.

Une hausse des émissions de GES en 2018, qui devrait s'ajouter à une première progression en quatre ans mesurée l'an dernier, les ratés des efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, les catastrophes naturelles et liées à l'activité humaine et la perte accélérée de biodiversité coiffent la liste des principales inquiétudes pour 2018.

Déclin du multilatéralisme

Le millier d'experts et de décideurs consultés dans ce rapport déposé en marge du Forum économique mondial de la semaine prochaine misent encore sur la capacité technologique et scientifique de l'humanité. Mais si, il y a un an, ils classaient le Brexit et l'élection de Donald Trump au rang d'un populisme circonstanciel, ils observent aujourd'hui un déclin structurel du « multilatéralisme fondé sur les règles », et une généralisation du protectionnisme, voire de l'isolationnisme. Bref, de tout ce qui va à l'encontre de la nécessité d'une réponse collective forte à des menaces mondiales toujours plus complexes et à portée systémique planétaire.

D'où ces autres préoccupations, très présentes dans l'édition 2018 du rapport, avec 93 % des répondants anticipant une escalade des tensions géopolitiques et une prolifération des affrontements économiques et politiques, sous l'impulsion des organisations internationales. Ainsi, 59 % des répondants anticipent une intensification des risques en 2018, contre 7 % seulement qui misent sur une atténuation. Pire, près de quatre répondants sur cinq chiffrent en hausse les risques d'une guerre impliquant les grandes puissances.

À plus long terme, sur la trentaine de risques susceptibles de se matérialiser sur une période de dix ans, les risques environnementaux et de cyberattaques à grande échelle dominent la liste. Et tous les futurs chocs perceptibles sur le radar des potentialités ne peuvent que renforcer le repli sur soi des États. Les experts parlent d'une crise alimentaire, d'une expansion mal contrôlée de l'intelligence artificielle, de l'escalade des conflits commerciaux, du déplacement à grande échelle des populations et de la montée des crises identitaires comme autant de causes possibles à un creusement des

VOIR PAGE B 2 : ANALYSE



SPENCER PLATT GETTY IMAGES AGENCE FRANCE-PRESSE

Une femme marche dans les rues inondées d'Immokalee, en Floride. Cette petite ville a été durement frappée par l'ouragan Irma, en septembre dernier.

Le monde entre « dans une période critique »

Les menaces croissantes pour l'environnement dominent le Global Risks Report

ALEXANDRE SHIELDS

L'humanité entre « dans une période critique où les risques sont intensifiés », avertit le Forum économique mondial dans son rapport 2018 sur les risques planétaires. Un document qui insiste sur la multiplication des crises environnementales, des affrontements politiques et économiques, mais aussi des risques de guerre impliquant de grandes puissances.

Les menaces croissantes pour l'environnement dominent toutefois le Global Risks Report sur la perception des risques dans le monde pour la deuxième année consécutive, selon ce qui se dégage de l'enquête menée auprès de 1000 experts du milieu des affaires, des universitaires et divers autres acteurs majeurs de la scène internationale.

Le Forum économique mondial a d'ailleurs souligné mardi que ce nouveau rapport « met en évidence de nombreux domaines où nous poussons les systèmes jusqu'à leur limite, que ce soit en provoquant un taux trop élevé d'extinction des espèces, une réduction trop importante de la biodiversité, ou en nous dirigeant vers la possibilité de nouvelles guerres ».

Pas moins de 59 % des experts interpellés dans le cadre de cette enquête annuelle ont fait part d'une « intensification des risques », et seulement 7 % d'une « baisse des risques ». Ce pessimisme pour 2018 s'explique en partie par la détérioration du paysage géopolitique international : 93 % des sondés affirment qu'ils s'attendent à une aggravation des affrontements politiques ou économiques entre grandes puissances, et près de 80 % s'attendent à une augmentation des risques de guerre impliquant les grandes puissances.

L'enquête, menée dans le contexte de la pre-

« La réaction des gouvernements et des organisations face au changement climatique est bien trop tardive »

Alison Martin, du bureau de l'analyse de risques du Zurich Insurance Group

mière année de la présidence de Donald Trump, met aussi en garde contre des « chocs futurs » qui présentent des risques internationaux, dont l'émergence de « nouvelles vagues de populisme » qui « menacent l'ordre social dans une ou plusieurs démocraties matures ». Le rapport établit de même des risques de « guerres commerciales en cascade » auxquelles les institutions multilatérales, « trop faibles », ne pourraient répondre.

Risques environnementaux

Au-delà de ces risques éminemment politiques, l'environnement demeure, et de loin, la principale préoccupation, comme c'était déjà le cas en 2017. Invités à hiérarchiser les 30 premiers risques mondiaux en matière de probabilité et d'impact, les experts ont même placé les cinq risques environnementaux dans le peloton de tête des deux classements.

Or, ces risques ont tous un potentiel d'impacts dévastateurs pour la vie humaine sur Terre : les conditions météorologiques extrêmes, la perte de biodiversité et l'effondrement de l'écosystème, les catastrophes naturelles majeures, les catastrophes écologiques causées par l'homme et l'échec de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation.

« Les phénomènes météorologiques extrêmes ont encore une fois été classés au pre-

mier rang des risques globaux en matière de probabilité et d'impact. Les risques environnementaux, conjugués à une vulnérabilité croissante à d'autres risques, menacent maintenant sérieusement les fondements de la plupart de nos biens communs », a prévenu mardi Alison Martin, du bureau de l'analyse de risques du Zurich Insurance Group, une multinationale de l'assurance active dans plus de 170 pays et territoires.

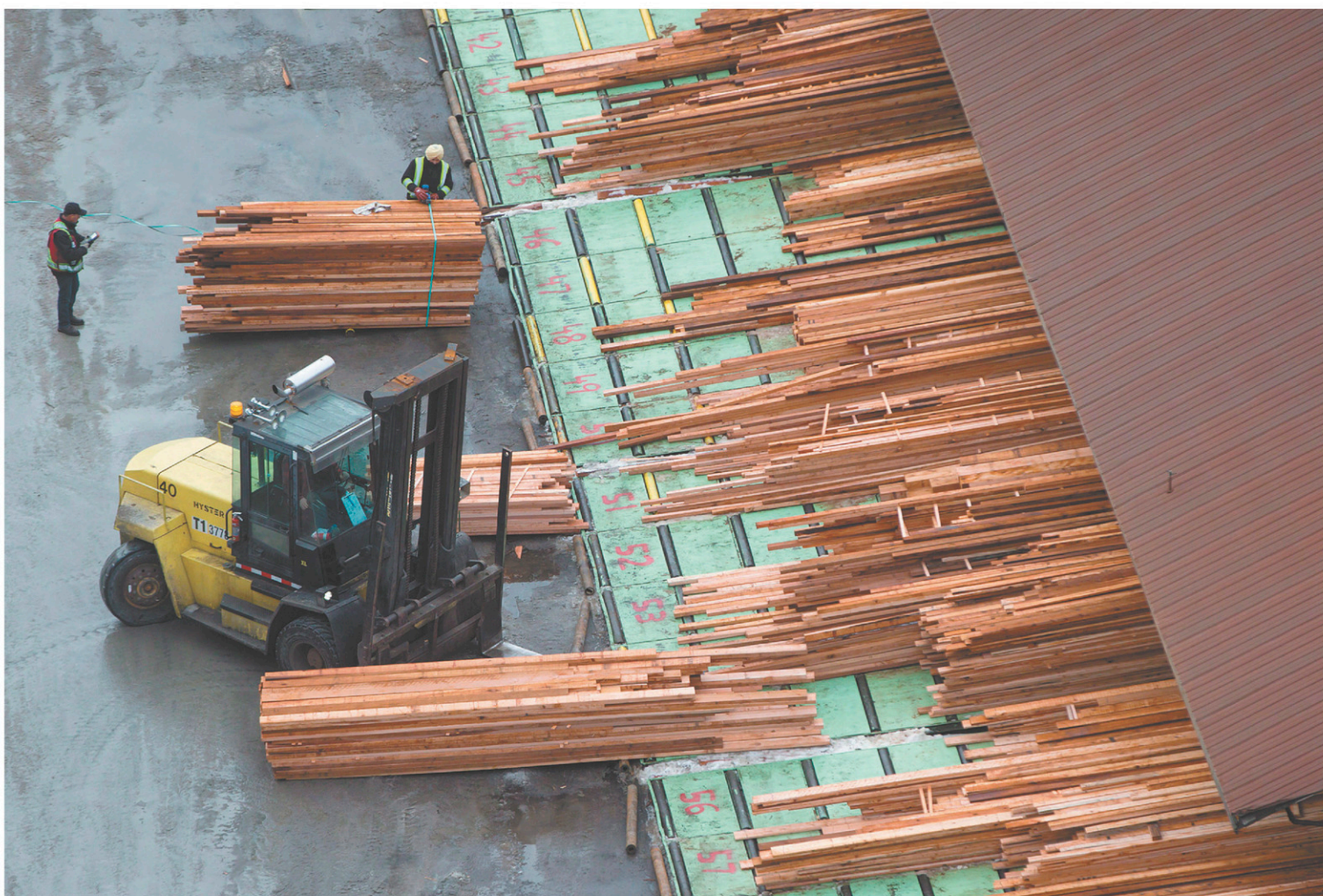
« Malheureusement, la réaction des gouvernements et des organisations face au changement climatique est bien trop tardive », a-t-elle ajouté, faisant écho à un risque clairement établi dans le rapport publié à quelques jours du Forum économique mondial de Davos. Dans une analyse publiée mardi, Alison Martin souligne que la communauté internationale est toujours très loin de respecter l'objectif de l'Accord de Paris, soit de limiter le réchauffement global à 2 °C d'ici la fin du siècle.

Occasions à saisir

D'un autre côté, les risques économiques occupent une place moins importante cette année, ce qui conduit certains experts à s'inquiéter que l'amélioration des taux de croissance

VOIR PAGE B 2 : ENVIRONNEMENT

ÉCONOMIE



DARRYL DYCK LA PRESSE CANADIENNE

Depuis l'an dernier, le bois d'œuvre canadien est frappé par des droits compensateurs et antidumping préliminaires.

Malgré le conflit, les exportations de bois d'œuvre du Québec grimpent

JULIEN ARSENAULT

Malgré l'imposition de taxes frontalières en raison du conflit canado-américain sur le bois d'œuvre, les exportations des scieries du Québec à destination des États-Unis ont affiché une progression en 2017.

Le volume québécois expédié au sud de la frontière s'est établi à 2,91 milliards de pieds-planche, en hausse d'environ 1,4%, selon des données gouvernementales fédérales compilées par le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ). «C'est une bonne année», a indiqué mardi l'économiste en chef de l'organisme, Michel Vincent, au cours d'un entretien téléphonique. «Nous sommes loin des niveaux des années 1990, où l'on a exporté jusqu'à 4 milliards de pieds-planche,

mais la production n'est plus la même.» Selon lui, environ 45% du bois de sciage québécois est exporté aux États-Unis.

À l'échelle nationale, le volume des exportations vers les États-Unis s'est chiffré à près de 14,5 milliards de pieds-planche, en baisse de 6%, ce qui est no-

Le prix moyen par 1000 pieds-planche est passé de 340 \$ à 401 \$ de 2016 à 2017

tamment attribuable à des incendies de forêt ayant paralysé de nombreuses scieries en Colombie-Britannique l'été dernier.

Depuis l'an dernier, le bois d'œuvre canadien est frappé par des droits compensateurs et antidumping préliminaires. Le mois dernier, le gouvernement

Trump a fixé à 20,83% le taux moyen final de ces taxes frontalières. Néanmoins, les scieries québécoises et canadiennes parviennent, pour l'instant, à garder la tête hors de l'eau, puisque les hausses de prix sont assumées par les consommateurs américains en raison de l'appétit pour

le bois d'œuvre au sud de la frontière.

D'après les données du CIFQ, le prix moyen par 1000 pieds-planche est passé de 340 \$ à 401 \$ de 2016 à

2017, ce qui constitue une augmentation de 18%. Depuis la fin du mois d'août, le prix moyen s'est maintenu au-dessus de la barre des 400 \$ par 1000 pieds-planche, atteignant 435 \$ le mois dernier. «Cela démontre à quel point il est ridicule pour les États-Unis de vouloir freiner nos

exportations, a affirmé M. Vincent. S'il devait y avoir 1,5 million de mises en chantier, il n'y aurait tout simplement pas assez de bois en Amérique du Nord pour répondre à la demande.»

Dans un récent rapport, l'agence de notation Moody's prévoyait 1,3 million de mises en chantier aux États-Unis. La demande devrait être stimulée par les efforts de reconstruction à la suite des ouragans Harvey et Irma ayant ravagé une partie du Texas et de la Floride l'été dernier. «Le prix de référence du bois a bondi de 25% [en 2017] et les tarifs ont été reflétés aux consommateurs, souligne Moody's. Ces prix devraient se maintenir en 2018, notamment en raison de la reconstruction anticipée.»

La Presse canadienne

Eska a changé de propriétaire

FRANÇOIS DESJARDINS

Propriété de la firme new-yorkaise Morgan Stanley depuis 2005, l'embouteilleur Eska, dont l'eau figure tant dans les dépanneurs que dans les restaurants branchés, a été transféré à de nouveaux actionnaires l'an dernier.

Au registre des entreprises du Québec, l'entrée d'Eska inc. indique que le premier actionnaire est désormais North Haven Expansion Capital LP, qui détient une participation majoritaire mais partage l'adresse de Morgan Stanley dans le district financier de San Francisco.

L'usine d'Eska, où travaillent environ 130 personnes, dont une centaine de syndiqués, est située à Saint-Mathieu-d'Harricana, près d'Amos. La source est un esker d'une longueur de huit kilomètres issu de la période glaciaire.

«Le changement de propriétaire est effectif depuis le 1^{er} mai 2017», a indiqué par courriel cette semaine la directrice du marketing au bureau d'Eska à Toronto, Emilie Dyan.

Invitée à préciser la relation entre Morgan Stanley et North Haven Expansion Capital de même que la nature du nouvel actionnaire majoritaire, M^{me} Dyan a ajouté : «Nous ne pouvons pas commenter [ces] points. Nous pouvons simplement confirmer que North Haven est une société privée.»

Une recherche Google, notamment sur le site Internet de Morgan Stanley, permet de constater que les mots «North Haven» font partie de l'appellation de plusieurs fonds mis sur pied par la firme au fil des ans pour accueillir le capital d'investisseurs.

Un courriel envoyé mercredi au service des communications de Morgan Stanley — notamment pour savoir si la firme d'investissement new-yorkaise a déjà cherché ou refusé des acheteurs pour l'usine — est demeuré sans réponse. Celle-ci avait acquis les installations pour 18 millions en 2005.

Réaction syndicale

«Ce que je sais de l'employeur, c'est que Morgan

Stanley n'est plus majoritaire», a dit Ronald Nantel, représentant national chez Unifor, le syndicat des employés de l'usine. Les travailleurs et l'employeur, dont le nom a changé d'Eaux vives Water inc. à Eska inc., devront s'asseoir à la table de négociation cette année, car la convention collective viendra à échéance en novembre.

M. Nantel croit que l'identité précise d'un propriétaire est importante, «surtout à l'aube de négociations».

L'usine, construite au début des années 2000, à l'époque où Parmalat en était un des partenaires, a récemment investi pour ajouter une ligne d'embouteillage. M^{me} Dyan a précisé que la somme a totalisé 14 millions et que son démarrage a eu lieu l'an dernier. «Cet investissement a permis d'atteindre un niveau de production permettant de répondre à la demande grandissante pour nos produits», a-t-elle ajouté.

Cet investissement consistait à augmenter les capacités de l'usine, car celle-ci n'arrivait plus à répondre à la demande. L'embouteillage d'eau gazéifiée, environ 4,5% de la production de l'usine, a donc été transféré à Montréal.

Sur les ondes de la radio de Radio-Canada, le vice-président aux opérations d'Eska, Maxime Arseneault, a affirmé en février 2017 que l'eau gazéifiée en bouteilles de verre causait des problèmes, car l'entreprise devait acheter des bouteilles vides à Montréal et en Ontario afin de les acheminer vers l'usine pour ensuite les réexpédier, pleines, à ses clients. Quant aux bouteilles de plastique, l'entreprise achète la résine et les fabrique elle-même à l'usine.

Aujourd'hui en expansion, les installations ont connu des débuts houleux. Ouvertes en 2002 avec Parmalat comme actionnaire à 60%, elles ont cessé leurs activités à l'hiver 2004 en raison d'un manque de rentabilité. Plus de 45 personnes avaient alors perdu leur emploi. Un an et demi plus tard, elle passait entre les mains de Morgan Stanley.

Le Devoir

ÉVASION FISCALE

Une dispute entre Loblaw et l'ARC pourrait coûter 404 millions à l'épicier

ARMINA LIGAYA

à Toronto

Les Compagnies Loblaw et l'Agence du revenu du Canada (ARC) se sont affrontées en cour, mercredi, dans un litige portant sur des allégations voulant que l'épicier ait utilisé sa division bancaire barbadienne pour faire de l'évasion fiscale.

L'audience de la Cour canadienne de l'impôt portant sur Glenhuron Bank, établie à la Barbade, était essentiellement procédurale. Le procès devrait débiter le 23 avril. Le litige — qui a pris forme en 2015, après que la filiale Loblaw Financial Holdings eut porté une décision en appel — pourrait coûter au géant de l'épicerie jusqu'à 404 millions, incluant les intérêts et les pénalités, selon les chiffres contenus dans son plus récent rapport financier trimestriel.

Dans des documents déposés en cour, l'ARC accuse Loblaw Financial Holdings d'avoir pris une série de mesures pour que Glenhuron «ressemble à une banque étrangère de la Barbade afin de contourner» les règles. L'agence note que Glenhuron n'avait pas la permission d'accepter de dépôts ou d'offrir des services financiers aux résidents de la Barbade. Le gouvernement a ajouté, dans des documents de cour, que le revenu de la banque provenait d'investissements et de la gestion de prêts et de

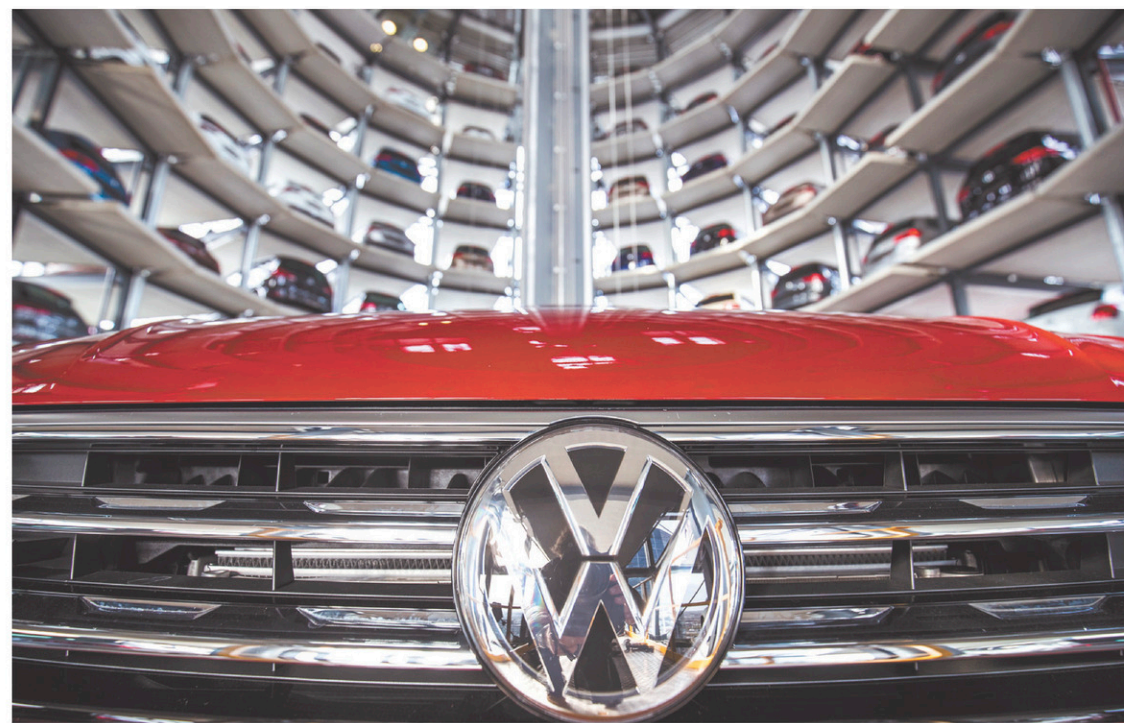
fonds, ainsi que d'autres activités financières, effectués pour le groupe de compagnies de Loblaw.

L'ARC fait valoir que certains revenus d'investissement obtenus par Glenhuron devraient être traités et imposés comme des revenus au Canada, et non comme ceux d'une banque étrangère qui peut obtenir une exemption. Le gouvernement fédéral a effectué des vérifications au sujet du revenu de la filiale de Loblaw sur plusieurs exercices financiers remontant jusqu'à 2001. Il a conclu que Loblaw devait payer des impôts sur des revenus de Glenhuron totalisant 473 millions, selon les documents de la cour.

Un porte-parole de Loblaw, Kevin Groh, a affirmé que le conglomérat avait «payé ses impôts comme il le devait, dans les États où il le devait», et que le revenu de Glenhuron réalisé à l'extérieur du Canada ne devait pas être imposé. «Ce cas semble essentiellement être une divergence d'opinions quant à l'interprétation de la loi et des politiques fiscales. [...] Notre opinion veut que le revenu de la Glenhuron Bank ne soit pas imposable au Canada», a affirmé mercredi M. Groh dans une déclaration transmise par courriel.

«L'ARC n'est pas d'accord. Et la cour devra trancher sur cette question», a-t-il ajouté.

La Presse canadienne



ODD ANDERSEN AGENCE FRANCE-PRESSE

Les ventes de Volkswagen ont progressé de 4,3% par rapport à 2016.

Volkswagen consolide son premier rang mondial

Le fabricant automobile a vendu un record de 10,74 millions de véhicules en 2017

Francfort — Le fabricant automobile Volkswagen rapporte mercredi avoir vendu 10,74 millions de véhicules en 2017 dans le monde, un record, grâce notamment à une reprise robuste au Brésil et en Russie et à des gains significatifs en Chine et aux États-Unis.

Comparativement à 2016, les ventes de Volkswagen ont progressé de 4,3%, ce qui a consolidé son premier rang mondial. Le mois dernier, Toyota a annoncé avoir vendu l'année dernière 10,35 millions de véhicules.

La compagnie Volkswagen semble donc avoir été pardonnée par les automobilistes après l'éclatement du grand scandale qui l'a touchée en 2015. Cette année-là, il a été révélé aux États-Unis que la compagnie basée en Allemagne avait

produit et installé sur un grand nombre de ses véhicules un logiciel qui détectait les tests d'émissions et qui enclenchait le contrôle des polluants seulement pendant la durée de ces tests. Par conséquent, les dispositifs de contrôle des émissions polluantes étaient réduits durant la conduite normale, mais dans les faits, les voitures émettaient énormément de gaz polluants, bien plus que les normes fédérales américaines.

Dans un communiqué publié mercredi en même temps que les résultats de 2017, le chef de la direction de Volkswagen, Matthias Mueller, a dit que la compagnie était reconnaissante de la confiance des consommateurs.

Associated Press

Apple va payer 38 milliards en impôts

San Francisco — Le groupe Apple va payer 38 milliards de dollars d'impôts sur ses bénéfices réalisés à l'étranger, en raison de la récente réforme fiscale votée aux États-Unis, a-t-il annoncé mercredi. «Un paiement de cette ampleur serait le plus important jamais fait», a fait valoir le groupe dans un communiqué. La réforme offre aux entreprises américaines la possibilité de rapatrier les bénéfices réalisés à l'étranger à un taux compris entre 8% et 5,5%, selon la nature des actifs. Cette fenêtre, limitée dans le temps, s'applique que les bénéfices soient ou non rapatriés aux États-Unis.

Agence France-Presse

Unifor se dissocie du CTC

Toronto — Unifor, le plus important syndicat du secteur privé au Canada, a décidé de rompre son affiliation et son adhésion au Congrès du travail du Canada (CTC), en raison de différends sur les droits des travailleurs et particulièrement «leur droit démocratique à choisir leur propre représentation ou à exprimer une dissension». Dans une lettre au CTC, le président national d'Unifor, Jerry Dias, et le directeur québécois, Renaud Gagné, déplorent «le manque d'action constant et de volonté des affiliés du CTC de s'attaquer aux tactiques agressives et non démocratiques déployées par des syndicats basés aux États-Unis à l'encontre de sections locales canadiennes». Le CTC n'a pas répondu à une demande de commentaires.

La Presse canadienne

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Outremont
Montréal

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1^o que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **1075, avenue Laurier Ouest** et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser l'installation d'un escalier extérieur donnant accès à un autre plancher que le rez-de-chaussée, malgré l'article 4.3 du Règlement de zonage (1177);

2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 5 février 2018** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4^o que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'installation d'un escalier extérieur donnant accès à un autre plancher que le rez-de-chaussée sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, au 514 495-6234.

Montréal, ce 18 janvier 2018
Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

Avis public

Outremont
Montréal

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1^o que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **25, avenue Maplewood** et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme, malgré l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177);

2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 5 février 2018** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4^o que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, au 514 495-6234.

Montréal, ce 18 janvier 2018
Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Projet : Location et entretien de sarraus, salopettes (couvre-tout) et chiffons

Dossier : P18-005

Ouverture : 16 FÉVRIER 2018 à 14h00 (heure locale)

Documents disponibles exclusivement sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) www.seao.ca ou au 1-866-669-7326 à partir du jeudi 18 janvier 2018.


Dépôt des soumissions : RTL, Service des achats, 1150, boul. Marie-Victorin, Longueuil, J4G 2M4.

Un cautionnement de soumission de TRENTE MILLE DOLLARS (30 000,00\$) est requis, pour soumissionner.

Information : 450-442-8600, poste 8634.

Le RTL ne s'engage à accepter ni la plus favorable, ni aucune des soumissions.

Donné à Longueuil, ce 18 janvier 2018.
M^{re} Carole Cousineau
Secrétaire corporative


rtl-langueuil.qc.ca

Avis public de notification (articles 136 et 137 cpc)


Avis est donné à MATHIEU BOUCHARD, de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Beauharnois situé au 74 rue Académie, à Salaberry-de-Valleyfield, dans les 30 jours afin de recevoir la Demande introductive d'instance (art 141 C.P.C.) et Avis d'assignation (art. 145 et suivants C.P.C.) qui y ont été laissées à votre attention dans la cause numéro 780-22-010930-175.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande d'ANNABELLE LABRIE, huissier de justice, qui a tenté sans succès de vous signifier le document ci-haut mentionné.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 16 janvier 2018
DANIEL GRATTON
Huissier de Justice


moi aussi
J'AIDE PROJET

EN RÉPONSE À TK HOLDINGS, INC., ET COLL., AFFAIRE N° 17-11375 (BLS)

AVIS DE (I) L'AUDIENCE SUR LA CONFIRMATION DU PLAN DU CHAPITRE 11 ET LES PROCÉDURES ET DÉLAIS CONCERNANT LE VOTE SUR LE PLAN ; ET (II) DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR LES PLAIGNANTS POTENTIELS QUANT AUX GONFLEURS PSAN POUR LE DÉPÔT DE PREUVES DE CRÉANCE DANS LES AFFAIRES RELEVANT DU CHAPITRE 11

1. APPROBATION DE LA DÉCLARATION. LE 5 JANVIER 2018, LE TRIBUNAL DES FAILLITES DES ÉTATS-UNIS POUR LE DISTRICT DU DELAWARE (LE « TRIBUNAL DES FAILLITES ») A RENDU UNE ORDONNANCE (L'« ORDONNANCE DE DÉCLARATION ») APPROUVANT LA DÉCLARATION DU TROISIÈME AMENDEMENT SOUS LE CHAPITRE 11 DU PLAN DE RESTRUCTURATION CONJOINTE DE TK HOLDINGS INC. ET DE SES DÉBITEURS AFFILIÉS, DÉPOSÉ LE 5 JANVIER 2018 [DOSSIER N° 1630] (LA « DÉCLARATION »). L'ORDONNANCE DE DÉCLARATION, ENTRE AUTRES CHOSSES, AUTORISE TK HOLDINGS INC. ET SES DÉBITEURS AFFILIÉS (COLLECTIVEMENT, LES « DÉBITEURS ») DANS LES AFFAIRES RELEVANT DU CHAPITRE 11 SUSMENTIONNÉES (LES « AFFAIRES RELEVANT DU CHAPITRE 11 ») POUR SOLLICITER LES VOTES POUR ACCEPTER OU REFUSER LE TROISIÈME AMENDEMENT SOUS LE CHAPITRE 11 DU PLAN DE RESTRUCTURATION CONJOINTE DE TK HOLDINGS INC. ET DE SES DÉBITEURS AFFILIÉS, DÉPOSÉ LE 5 JANVIER 2018 [DOSSIER N° 1629] (LE « PLAN »).

2. AUDIENCE DE CONFIRMATION. UNE AUDIENCE (L'« AUDIENCE DE CONFIRMATION ») POUR EXAMINER LA CONFIRMATION A ÉTÉ PROGRAMMÉE POUR LE 13 FÉVRIER 2018 À 10 H DEVANT L'HON. BRENDAN L. SHANNON, JUGE EN CHEF DES FAILLITES DES ÉTATS-UNIS, DEVANT LE TRIBUNAL DES FAILLITES. L'AUDIENCE DE CONFIRMATION PEUT ÊTRE AJOURNÉE OU POURSUIVIE SANS AUTRE PRÉAVIS QUE PAR UNE ANNONCE EN AUDIENCE PUBLIQUE OU PAR UN AVIS D'AJOURNEMENT DÉPOSÉ PAR LES DÉBITEURS ET SIGNIFIÉ CONFORMÉMENT À LA RÈGLE 2002 SUR LES FAILLITES ET À LA RÉGLEMENTATION, OU AUTREMENT. LE PLAN PEUT ÊTRE MODIFIÉ, SI NÉCESSAIRE, ANTÉRIEUREMENT, DURANT OU POSTÉRIEUREMENT À L'AUDIENCE DE CONFIRMATION.

3. DATE LIMITE PPIC SUPPLÉMENTAIRE. LE 18 DÉCEMBRE 2017, LE TRIBUNAL DES FAILLITES A RENDU UNE ORDONNANCE [DOSSIER N° 1395] (L'« ORDONNANCE DE LA DATE D'EXPIRATION SUPPLÉMENTAIRE ») ÉTABLISSANT LE 6 FÉVRIER 2018 À 17 H (LA « DATE LIMITE PPIC SUPPLÉMENTAIRE ») COMME LE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR LES PARTIES QUI SONT DEVENUES LE PROPRIÉTAIRE ENREGISTRÉ D'UN VÉHICULE CONTENANT LES GONFLEURS PSAN DES DÉBITEURS APRÈS LE COMMENCEMENT DES AFFAIRES RELEVANT DU CHAPITRE 11 (CHACUNE DE CES PARTIES, UNE « PPIC SUPPLÉMENTAIRE » ET CHACUNE DE CES CRÉANCES, UNE « CRÉANCE PPIC SUPPLÉMENTAIRE ») POUR LE DÉPÔT DE PREUVES DE CRÉANCE DANS LES AFFAIRES RELEVANT DU CHAPITRE 11.

Si vous avez une créance contre les Débiteurs, y compris pour perte financière, blessure corporelle ou décès (passé ou futur), par rapport à votre propriété actuelle ou passée d'un véhicule contenant un gonfleur PSAN que vous avez acheté postérieurement à l'ouverture des affaires relevant du chapitre 11, peu importe qu'il fasse l'objet d'un rappel de produit ou qu'il ait déjà été réparé ou que vous n'avez subi aucun préjudice (puisque ces créances peuvent être considérées comme être nées avant la date de la Requête), vous DEVEZ déposer une preuve de créance pour votre Créance PPIC supplémentaire avant la Date limite PPIC supplémentaire, conformément aux instructions ci-dessous. Les débiteurs ne cherchent pas, et la Date limite supplémentaire ne pourra interdire à quiconque de déposer des demandes de paiement sur le patrimoine des Débiteurs pour des préjudices corporels ou des créances injustifiées en dommages-intérêts suite à un décès, qui découlent ou se rapportent à des événements survenus après la Date de la Requête impliquant des véhicules contenant des gonfleurs PSAN ou certains de leurs composants fabriqués par les Débiteurs ou leurs filiales.

Vous devez déposer une Preuve de créance même si vous pouvez faire partie ou être représenté dans une action judiciaire collective, un recours collectif ou une action similaire contre les Débiteurs.

Vous trouverez des consignes sur le dépôt d'une Preuve de créance pour une Créance PPIC supplémentaire, y compris sur le dépôt par voie électronique, à l'adresse suivante : TKRestructuring.com/PPIC. **Si vous ne déposez pas de Preuve de créance avant la Date limite PPIC supplémentaire : (a) vous pouvez être empêché, interdit et préclus à jamais de faire valoir une Créance PPIC supplémentaire contre les Débiteurs, même si votre perte ou dommage survient dans le futur ; b) les Débiteurs et leur patrimoine peuvent être déchargés pour toujours de toute dette ou responsabilité à l'égard de telles créances ; et (c) vous ne pouvez ne recevoir aucune répartition au titre d'une telle créance.**

4. DATE D'ENREGISTREMENT. À L'EXCEPTION DE CE QUI EST MENTIONNÉ CI-APRÈS OU DANS L'ORDONNANCE DE DÉCLARATION, LES CRÉANCIERS QUI DÉTIENNENT DES CRÉANCES CONTRE LES DÉBITEURS DANS LES CATÉGORIES DÉFICIENTES EN VERTU DU PLAN EN DATE DU 3 JANVIER 2018 (LA « DATE D'ENREGISTREMENT ») ONT LE DROIT DE VOTER SUR LE PLAN. POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES PERSONNES HABILITÉES À VOTER, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER À L'ORDONNANCE RELATIVE À LA DÉCLARATION, QUI PEUT ÊTRE CONSULTÉE GRATUITEMENT SUR WWW.TKRESTRUCTURING.COM (LE « SITE WEB DE L'AFFAIRE »).

5. DATE LIMITE DU VOTE. TOUTS LES VOTES POUR ACCEPTER OU REJETER LE PLAN DOIVENT ÊTRE EFFECTIVEMENT RECUS PAR L'AGENT DE VOTE ET DE DÉPOUILLEMENT DES DÉBITEURS, PRIME CLERK LLC (« PRIME CLERK »), AVANT LE 6 FÉVRIER 2018 À 16 H (LA « DATE LIMITE DU VOTE »). TOUT MANQUEMENT À SUIVRE LES INSTRUCTIONS DE VOTE INCLUSES AVEC VOTRE BULLETIN DE VOTE PEUT DISQUALIFIER VOTRE BULLETIN DE VOTE ET VOTRE VOTE. POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ LE SITE WEB DE L'AFFAIRE.

6. LES PARTIES INTÉRESSÉES N'ONT PAS LE DROIT DE VOTER. LES TITULAIRES DE CRÉANCES INTACTES SONT PRÉSUMÉS ACCEPTER LE PLAN, N'ONT PAS LE DROIT DE VOTER ET NE RECEVRONT PAS DE BULLETIN DE VOTE. LES TITULAIRES DE CRÉANCES DOUTEUSES ET D'INTÉRÊTS QUI NE RECEVRONT AUCUNE DISTRIBUTION EN VERTU DU PLAN SONT RÉPUTÉES REJETER LE PLAN, N'ONT PAS LE DROIT DE VOTER ET NE RECEVRONT PAS DE BULLETIN DE VOTE. LESDITS TITULAIRES RECEVRONT PLUTÔT UN AVIS DE STATUT DE MEMBRE NON VOTANT. SI VOUS AVEZ DÉPOSÉ UNE PREUVE DE CRÉANCE ET N'ACCEPTÉZ PAS LA CLASSIFICATION, L'OBJECTION OU LA DEMANDE D'ESTIMATION DE VOTRE CRÉANCE PAR LES DÉBITEURS ET QUE VOUS ESTIMEZ AVOIR LE DROIT DE VOTER SUR LE PLAN, VOUS DEVEZ ALORS LE SIGNIFIER AUX PARTIES IDENTIFIÉES DANS LE PARAGRAPHE 7 CI-DESSOUS ET DÉPOSER UNE MOTION DEVANT LE TRIBUNAL DES FAILLITES « RÈGLE 3018 (A) MOTION » POUR UNE ORDONNANCE EN VERTU DE LA RÈGLE 3018 (A) DE LA LOI SUR LES FAILLITES AUTORISANT TEMPORAIREMENT VOTRE CRÉANCE POUR UN MONTANT DIFFÉRENT OU DANS UNE CATÉGORIE DIFFÉRENTE AUX FINS DU VOTE POUR ACCEPTER OU REJETER LE PLAN. TOUTES LES MOTIONS DE LA RÈGLE 3018 (A) DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES AU PLUS TARD LE 26 JANVIER 2018 À 16 H EN CE QUI CONCERNE TOUT RÉCLAMANT QUI DÉPOSE UNE MOTION EN VERTU DE LA RÈGLE 3018 (A) RECEVRA UN BULLETIN DE VOTE ET CELUI-CI SERA COMPTÉ CONFORMÉMENT À L'ORDONNANCE SUR LA DÉCLARATION, À MOINS D'ÊTRE AUTORISÉ TEMPORAIREMENT À UN MONTANT DIFFÉRENT PAR UNE ORDONNANCE DU TRIBUNAL RENDUE ANTÉRIEUREMENT OU CONCURRENTEMENT À L'ENTRÉE D'UNE ORDONNANCE CONFIRMANT LE PLAN. LES CRÉANCIERS PEUVENT COMMUNIQUER PAR ÉCRIT AVEC PRIME CLERK AUPRÈS DE TK HOLDINGS INC. TRAITEMENT DES BULLETINS DE VOTE, À L'ATTENTION DE PRIME CLERK LLC, 850 THIRD AVENUE, SUITE 412, BROOKLYN, NY 11232, PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE TAKATABALLOTS@PRIMECLERK.COM, OU PAR TÉLÉPHONE AU (844) 822-9229 (SANS FRAIS) OU AU (347) 338-6502 (POUR LES APPELS PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DES ÉTATS-UNIS OU DU CANADA) POUR RECEVOIR UN BULLETIN DE VOTE APPROPRIÉ POUR TOUTE CRÉANCE POUR LAQUELLE UNE PREUVE DE CRÉANCE A ÉTÉ DÉPOSÉE EN TEMPS OPPORTUN ET UNE MOTION EN VERTU DE LA RÈGLE 3018 (A) A ÉTÉ DÉPOSÉE.

7. OBJECTIONS À LA CONFIRMATION. LA DATE LIMITE POUR S'OPPOSER OU RÉPONDRE À LA CONFIRMATION DU PLAN EST LE 6 FÉVRIER 2018 À 16 H (LA « DATE LIMITE POUR L'OBJECTION AU PLAN »).

Les objections et les réponses, le cas échéant, à la confirmation du Plan doivent : (a) être par écrit ; (b) se conformer à la réglementation sur la faillite et à la réglementation locale ; (c) indiquer le nom de la partie formulant l'objection ainsi que la nature et le montant des créances détenues ou revendiquées par la partie formulant l'objection à l'encontre des propriétés du Débiteur ; et (d) fournir la base de l'objection et les motifs spécifiques de celle-ci. Les utilisateurs enregistrés du système de dépôt des dossiers du tribunal des faillites doivent déposer leurs objections et leurs réponses par voie électronique. Toutes les autres parties intéressées doivent déposer leurs objections et leurs réponses par écrit auprès du greffier de la cour des faillites des États-Unis, 824 Market Street, 3rd Floor, Wilmington, Delaware 19801, à l'attention des chambres de l'Hon. Brendan L. Shannon, juge en chef des faillites des États-Unis.

Toute objection ou réponse doit être signifiée (par courrier ordinaire ou électronique) de manière à être **actuellement recue** par les parties suivantes (collectivement, les « Parties de l'avis ») au plus tard à la date limite d'objection au Plan :

<p>Débiteurs TK Holdings Inc. 2500 Takata Drive Auburn Hills, Michigan 48326 À l'attention de : Keith Teel, Esq. (Keith.Teel@Takata.com)</p>	<p>Bureau du syndic des États-Unis Bureau du syndic des États-Unis pour le district du Delaware 844 King Street, Suite 2207, Lockbox 35 Wilmington, Delaware, 19899 À l'attention de : David Buchbinder, Esq. (David.I.Buchbinder@usdoj.gov) Jane Leamy, Esq. (Jane.M.Leamy@usdoj.gov)</p>
<p>Avocat des Débiteurs Weil, Gotshal & Manges LLP 767 Fifth Avenue New York, New York 10153 À l'attention de : Marcia L. Goldstein, Esq. (Marcia.Goldstein@weil.com) Ronit J. Berkovich, Esq. (Ronit.Berkovich@weil.com) Matthew P. Goren, Esq. (Matthew.Goren@weil.com)</p>	<p>Avocat du comité des Créanciers Milbank, Tweed, Hadley & McCloy LLP 28 Liberty Street New York, New York 10005 À l'attention de : Dennis F. Dunne, Esq. (DDunne@milbank.com) Abhilash M. Raval, Esq. (ARaval@milbank.com) Tyson Lomazow, Esq. (TLomazow@milbank.com) Mary Reidy Doheny, Esq. (MDoheny@milbank.com)</p>
<p>Co-avocat des débiteurs Richards, Layton & Finger, P.A. 920 N. King Street Wilmington, Delaware 19801 À l'attention de : Mark D. Collins, Esq. (Collins@RLF.com) Michael J. Merchant, Esq. (Merchant@RLF.com)</p>	<p>Avocat du comité des plaignants en responsabilité civile Pachulski Stang Ziehl & Jones LLP 919 North Market Street, 17th Floor P.O. Box 8705 Wilmington, Delaware 19899 À l'attention de : Laura Davis Jones, Esq. (LJones@pszlaw.com) James I. Stang, Esq. (JStang@pszlaw.com)</p>
<p>Avocat du Commanditaire du Plan Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP 155 N. Wacker Drive Chicago, IL 60606-1720 À l'attention de : Ron E. Meisler, Esq. (Ron.Meisler@skadden.com) Felicia Gerber Perlman, Esq. (Felicia.Perlman@skadden.com)</p>	<p>Avocat du représentant des futurs plaignants Frankel Wyron LLP 2101 L Street, NW Suite 800 Washington, DC 20037 À l'attention de : Richard H. Wyron, Esq. (RWyron@frankelwyron.com)</p>
<p>Avocat des FAO consentants Morris, Nichols, Arshat & Tunnell LLP 1201, rue N. Market Wilmington, DE 19899-1347 À l'attention de : Derek C. Abbott, Esq. (DAbbott@mnat.com)</p>	<p>Ashby & Geddes, P.A. 500 Delaware Avenue, 8th Floor P.O. Box 1150 Wilmington, DE 19899-1150 À l'attention de : Karen B. Owens, Esq. (kowens@ashbygeddes.com) William P. Bowden, Esq. (wbowden@ashbygeddes.com)</p>

SI UNE OBJECTION À LA CONFIRMATION DU PLAN N'EST PAS DÉPOSÉE ET SIGNIFIÉE COMME PRÉSCRIT AUX PRÉSENTES, LA PARTIE FORMULANT UNE OBJECTION PEUT ÊTRE EMPÊCHÉ DE S'OPPOSER À LA CONFIRMATION DU PLAN ET PEUT NE PAS ÊTRE ENTENDUE À L'AUDIENCE DE CONFIRMATION.

8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES. TOUTE PARTIE INTÉRESSÉE DÉSIRANT OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PROCÉDURES DE SOLlicitation ET DE VOTE OU DES COPIES DE LA DÉCLARATION OU DU PLAN DOIT COMMUNIQUER AVEC PRIME CLERK À L'ADRESSE OU AUX NUMÉROS INDICQUÉS AU PARAGRAPHE 6 PRÉCÉDENT. LES PARTIES INTÉRESSÉES PEUVENT ÉGALEMENT CONSULTER GRATUITEMENT LA DÉCLARATION ET LE PLAN SUR LE SITE WEB DE L'AFFAIRE. DE PLUS, LA DÉCLARATION ET LE PLAN SONT CONSERVÉS PAR LE TRIBUNAL DES FAILLITES ET PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS MOYENNANT PAIEMENT EN ACCÉDANT AU SITE WEB DU TRIBUNAL DES FAILLITES : WWW.DEB.USCOURTS.GOV. NOTEZ QU'UN MOT DE PASSE ET UN IDENTIFIANT PACER SONT NÉCESSAIRES POUR ACCÉDER AUX DOCUMENTS SUR LE SITE WEB DU TRIBUNAL DES FAILLITES. UN MOT DE PASSE PACER PEUT ÊTRE OBTENU SUR LE SITE : WWW.PACER.PSC.USCOURTS.GOV. DES COPIES DE LA DÉCLARATION ET DU PLAN PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE EXAMINÉES PAR LES PARTIES INTÉRESSÉES PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE NORMALES AU BUREAU DU GREFFIER DU TRIBUNAL DES FAILLITES.

9. CONTRATS EXÉCUTOIRES ET CONTRATS DE LOCATION NON ÉCHUS. SAUF INDICATION CONTRAIRE DANS LE PLAN, TOUTS LES CONTRATS EXÉCUTOIRES ET CONTRATS DE LOCATION NON ÉCHUS AUXQUELS L'UN DES DÉBITEURS EST PARTIE SERONT RÉPUTÉS AVOIR ÉTÉ REPRIS PAR LE COMMANDITAIRE DU PLAN, À MOINS D'ÊTRE EXPRESSÉMENT REPRIS PAR TAKATA RÉORGANISÉE OU LA FIDUCIE D'ENTREPOSAGE OU REJETÉS PAR LES DÉBITEURS AU PLUS TARD À LA DATE LIMITE D'OBJECTION DU PLAN. LES DÉBITEURS SE RÉSERVENT LE DROIT DE MODIFIER LE TRAITEMENT D'UN CONTRAT EXÉCUTOIRE PARTICULIER OU D'UN CONTRAT DE LOCATION NON ÉCHU EN VERTU DU PLAN.

10. PUBLICATIONS. LE PLAN CONTIENT DES PUBLICATIONS DES RÉCLAMATIONS DE TIERS ET DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX INJONCTIONS CONNEXES. SI ELLES SONT APPROUVÉES, CES DISPOSITIONS POURRAIENT PUBLIER LES CRÉANCES QUE VOUS DÉTENEZ CONTRE CERTAINS TIERS, Y COMPRIS JOYSON KSS AUTO SAFETY S.A. (DÉSIGNÉ CONJOINTEMENT, AVEC UNE OU PLUSIEURS DE SES FILIALES OU SOCIÉTÉS AFFILIÉES ACTUELLES OU FUTURES, EN TANT QUE « COMMANDITAIRE DU PLAN ») ET TOUTE PERSONNE QUI CONSENT UN PRÊT OU INVESTIT DANS LE COMMANDITAIRE DU PLAN AUX FINS DE LA RÉALISATION DE LA VENTE DES ACTIFS ACHETÉS AU COMMANDITAIRE DU PLAN EN VERTU DU PLAN. CE QUI PRÉCÈDE N'EST QU'UN RÉSUMÉ DES DISPOSITIONS. EXAMINEZ ATTENTIVEMENT LE TEXTE INTÉGRAL DE LA PUBLICATION DU PLAN, DE L'INJONCTION, DES DISPOSITIONS CONNEXES ET DE TOUTE DISPOSITION RELATIVE AUX « DÉROGATIONS » À LA PUBLICATION SUR LE SITE TKRESTRUCTURING.COM/PPIC.

11. VENTE « LIBRE ET QUITTE DE TOUTE CRÉANCE. » Le Plan prévoit l'acquisition par le Commanditaire du plan de la quasi-totalité des actifs des Débiteurs (avec des exclusions spécifiées et généralement liées à l'activité Gonfleur PSAN de Takata), libre et quitte de toutes les créances et de tous les intérêts (collectivement dénommés les « Créances et intérêts »), à l'exception de certains passifs expressément assumés. Le Commanditaire du Plan n'assumera aucune créance des débiteurs ou de Takata à moins d'exprimer son accord en ce sens. Sans limiter la portée de ce qui précède, le Commanditaire du plan n'assumera aucune créance ou dette sans lien avec les Gonfleurs PSAN (et le gaz propulseur), y compris les Réclamations PPIC. Si vous ne déposez pas en temps voulu d'objection au plan auprès du Tribunal des faillites, vous perdez votre droit

VEUILLEZ NOTER QUE SI VOTRE CRÉANCE EST INTACTE EN VERTU DU PLAN, VOUS ÊTES CONSIDÉRÉ COMME AVOIR ACCORDÉ LES DÉCHARGES CONTENUES À LA SECTION 10.6 (B) DU PLAN.

En date du : 5 janvier 2018
PAR ORDRE DU TRIBUNAL
Wilmington, Delaware

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

La suite des avis se trouve en page A 4

Avis légaux et appels d'offres

HEURES DE
TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** : réservations avant 11 h le **vendredi**

Publications du **mardi** : réservations avant 15 h le **vendredi**

avisdev@ledevoir.com // Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340

LE MONDE

Les « assauts » de Trump contre la presse dénoncés

JÉRÔME CARTILLIER
à Washington

Deux sénateurs républicains ont donné de la voix mercredi pour dénoncer, en termes extrêmement forts, les « assauts » du président américain, Donald Trump, contre la presse, l'un d'eux l'accusant d'avoir recouru à une rhétorique stalinienne.

« 2017 fut l'année où la vérité — objective, empirique, basée sur des faits — a été la plus bousculée et maltraitée dans l'histoire de notre pays, aux mains du personnage le plus important de notre gouvernement », a lancé devant le Congrès le sénateur Jeff Flake, farouche détracteur du locataire de la Maison-Blanche.

Cette virulente charge intervient le jour même où le 45^e président des États-Unis a présenté ses « Fake News Awards ». Ces « récompenses », promises par le dirigeant de la première puissance mondiale aux médias « les plus corrom-

Trump dévoile ses « Fake News Awards »

Le président américain a publié mercredi son palmarès des « Fake News Awards ». Il place en première position le *New York Times* et son journaliste Paul Krugman, qui prédisait que les marchés boursiers ne se remettraient jamais de l'élection de Trump. Parmi les dix autres nouvelles qualifiées de « fausses » par Donald Trump, on retrouve un reportage de Brian Ross, de ABC News, sur un faux rapport sur l'ancien conseiller à la sécurité nationale Michael Flynn. Au palmarès figure aussi ce que Trump qualifie de « plus grand canular » perpétré envers le peuple américain, soit la couverture de l'enquête sur la collusion avec la Russie. En lettres majuscules, le président n'a pas manqué de souligner qu'« IL N'Y A PAS DE COLLUSION ». Le site hébergeant les résultats est resté inaccessible plusieurs minutes après que Trump a annoncé sur son compte Twitter la publication du classement.

Le Devoir

pus et les plus subjectifs », devaient initialement être annoncées la semaine dernière mais ont été repoussées.

Le président américain, dont les attaques contre les journalistes « malhonnêtes » sont quasi quotidiennes, reproche en particulier à ces derniers d'accorder

trop d'attention à l'enquête du procureur spécial Robert Mueller sur une éventuelle collusion avec la Russie qui est selon lui sans fondement.

Quelques heures avant le discours de M. Flake, un autre sénateur républicain, John McCain, ancien candidat à la

présidentielle et figure du Congrès, avait, dans une tribune, appelé M. Trump à arrêter « d'attaquer la presse ».

Pour Jeff Flake, qui a annoncé qu'il ne se représenterait pas à l'issue de son mandat fin 2018, le temps du sursaut est venu : il n'est plus possible d'ignorer les « assauts » contre les médias d'un président « qui ne supporte pas la critique ».

« L'ennemi du peuple », c'est comme cela que le président des États-Unis a qualifié la presse en 2017 », a-t-il lancé, rappelant que ces mots « tristement célèbres » avaient été prononcés par l'ancien dirigeant russe Joseph Staline « pour décrire ses ennemis ».

Hypocrite, dit McCain

Pour John McCain, qui a plusieurs fois défié Donald Trump depuis son arrivée au pouvoir il y a un an, l'attitude du président vis-à-vis des médias pose un problème pour l'Amérique, mais aussi pour le monde.

« Que Trump en soit conscient

ou pas, ses actes sont observés de près par des dirigeants étrangers qui utilisent déjà ses mots comme excuse », a-t-il souligné, dénonçant l'attitude « incohérente », voire « hypocrite » du gouvernement vis-à-vis de la liberté de la presse. « L'expression *fake news*, à laquelle le président américain a donné une légitimité, est utilisée par des autocrates pour réduire au silence des journalistes », a encore écrit le sénateur de 81 ans, qui avait, durant la campagne, dénoncé sans détour le comportement de l'homme d'affaires de New York. « Les journalistes jouent un rôle central dans la promotion et la protection de la démocratie et de nos droits inaliénables », a-t-il ajouté, déplorant lui aussi l'annonce présidentielle des « Fake News Awards ».

« Le fait qu'un président américain puisse s'adonner à un tel spectacle défie l'entendement, a estimé le sénateur Flake. Mais voilà où nous en sommes. »

Agence France-Presse

Hong Kong: Joshua Wong à nouveau en prison

Hong Kong — Joshua Wong, visage de l'immense mouvement prodémocratie de 2014 à Hong Kong, est depuis mercredi de nouveau en prison pour son rôle dans la « Révolte des parapluies », renforçant les craintes d'une emprise croissante de Pékin sur l'ex-colonie britannique. Le jeune homme de 21 ans a été condamné à trois mois de prison pour ne pas avoir respecté une ordonnance judiciaire exigeant l'évacuation d'un campement érigé durant les manifestations. Il avait plaidé coupable d'outrage à magistrat. Raphael Wong, un autre militant démocrate, a été condamné à quatre mois et demi de prison.

Agence France-Presse

Parcs nationaux américains: démissions en masse

Washington — Presque tous les membres du conseil consultatif des parcs nationaux aux États-Unis ont démissionné pour dénoncer la politique du gouvernement Trump, s'estimant incapables de remplir leur mission de protection des sanctuaires historiques et environnementaux. Le président Tony Knowles, ancien gouverneur de l'Alaska, et huit autres membres de ce conseil bipartisan composé de 12 personnes ont envoyé lundi une lettre commune de démission au ministre des Ressources naturelles, Ryan Zinke, a rapporté mercredi le *Washington Post*. « Nos sollicitations pour être impliqués ont été ignorées et les sujets que nous voulions évoquer avec la nouvelle équipe du ministère ne font clairement pas partie de son programme », explique M. Knowles dans cette lettre.

Agence France-Presse

Les États-Unis veulent développer des armes nucléaires

Washington — Le ministère américain de la Défense veut réexaminer son arsenal nucléaire et développer un nouveau type d'armes à la puissance limitée, qui fait craindre aux experts une relance de la prolifération et un risque plus élevé de conflit nucléaire. Cette proposition apparaît dans une version préliminaire de la nouvelle « Nuclear Posture Review » que le Pentagone doit publier en février. Elle rompt avec la vision de l'ex-président Barack Obama, qui en 2009, à Prague, avait appelé à l'élimination de toutes les armes nucléaires. Estimant que la situation mondiale est aujourd'hui beaucoup plus complexe qu'en 2010, date de la publication de son dernier examen du dispositif nucléaire, le Pentagone conclut que les États-Unis doivent aligner leur posture nucléaire sur « l'évaluation réaliste » des menaces auxquelles ils font face, émanant notamment de Corée du Nord, de Russie ou de Chine.

Agence France-Presse

Le Parlement britannique adopte la loi de retrait de l'UE

Londres — Les députés britanniques ont adopté mercredi soir un projet de loi gouvernemental crucial dans la mise en œuvre du Brexit, au terme d'un parcours turbulent ayant plusieurs fois mis à mal l'exécutif et avant une nouvelle bataille devant l'europhile chambre des Lords. Le projet de loi sur le retrait de l'Union européenne a été adopté par 324 voix contre 295. Il doit permettre au Royaume-Uni de continuer à fonctionner normalement lorsqu'il aura coupé le cordon avec le bloc européen le 29 mars 2019. Concrètement, il doit mettre fin à la suprématie du droit européen sur le droit national britannique et intégrer dans le droit britannique les lois communautaires.

Agence France-Presse

CATALOGNE

Le bras de fer avec Madrid reprend

Barcelone — Les indépendantistes catalans ont posé mercredi les jalons pour une nouvelle investiture de leur chef de file, Carles Puigdemont, en exil volontaire à Bruxelles, au cours d'une séance parlementaire qui laisse augurer un nouvel affrontement avec le gouvernement central espagnol.

Deux mois après la crise politique sans précédent déclenchée par leur tentative de sécession, les séparatistes ont placé à la tête du Parlement catalan un des leurs, Roger Torrent, 38 ans, député de la Gauche républicaine de Catalogne (ERC), élu par 65 voix contre 56.

Fort de sa victoire aux élections anticipées du 21 décembre dernier, le camp sécessionniste part à la reconquête du pouvoir régional, un parcours d'obstacles alors que trois députés sont en détention provisoire pour « rébellion » ou « sédition » et cinq autres, dont Carles Puigdemont, en exil volontaire à Bruxelles.

L'élection de Roger Torrent à la tête de la chambre est une première étape : à ce poste, il arbitrera les houleuses sessions parlementaires à venir. C'est aussi lui qui devra proposer, le 31 janvier au plus tard, un candidat à l'investiture.

Député depuis 2012 et maire de Sarrià de Ter, une ville de 5000 habitants proche de Gérone, le fief de Carles Puigdemont, il a promis devant ses pairs de « rechercher le dialogue et le consensus » dans ses nouvelles fonctions.

Son élection a été rendue possible par le vote blanc des huit élus du groupe de gauche radicale Catalunya en Comu.

Les séparatistes ont ensuite remporté une deuxième victoire, s'assurant le contrôle du « bureau » du Parlement qui décide de l'ordre du jour et veille au respect du règlement : quatre de ses sept membres sont issus de leurs rangs.

Ce bureau a un rôle stratégique puisqu'il sera chargé d'accepter ou non une investiture à distance de Carles Puigdemont, qui risque un placement en détention s'il retourne en Espagne.

Reste que le premier ministre espagnol, Mariano Rajoy, n'acceptera en aucun cas cette présidence depuis Bruxelles.

« Je contesterai le premier acte administratif », qui ira dans ce sens, a-t-il dit à des journalistes mardi.

Un tel recours entraînera la saisine de la Cour constitutionnelle, qui selon toute probabilité gèlera l'investiture.

Agence France-Presse



Des militants célèbrent leur victoire à la ZAD après l'annonce du gouvernement de renoncer au projet d'aéroport.

LOÏC VENANCE AGENCE FRANCE-PRESSE

Macron abandonne Notre-Dame-des-Landes

En renonçant au projet d'aéroport, le président français prend la décision la plus controversée de sa première année de quinquennat

CHRISTIAN RIOUX
Correspondant à Paris

Décision de bon sens ou victoire de la violence ? En refusant d'aller de l'avant en construisant l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le président français a pris la décision la plus controversée de sa première année de quinquennat. Cinquante ans après la formulation du projet et après dix ans d'occupation illégale des terrains par des groupes anarcho-écologistes, Emmanuel Macron a finalement décidé de renoncer au déménagement de l'aéroport de Nantes à 40 kilomètres de la ville sur 1600 hectares de terres agricoles déjà expropriées pour l'essentiel. La victoire est complète pour les militants dont la lutte avait défrayé la chronique dans le monde entier.

Qualifiant cet aéroport d'« aéroport de la division », le premier ministre Edouard Philippe a brisé mercredi un suspense qui durait depuis des mois. « Je constate aujourd'hui que les conditions ne sont pas réunies pour mener à bien le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Un tel projet qui structure le territoire pour un siècle ne peut se faire dans un contexte d'opposition exacerbée de la population », a-t-il déclaré.

Alors que sept escadrons de gendarmes mobiles, soit 455 militaires, étaient toujours mobilisés pour sécuriser la région, le premier ministre a aussi décidé de ne pas évacuer

la zone occupée avant le printemps. En 2012, une tentative d'évacuation avait provoqué des affrontements violents et s'était soldée par un échec.

« Il faudra tirer les leçons de l'échec du projet, dit Edouard Philippe. Cette décision que nous prenons aujourd'hui est une décision de raison et d'apaisement dans un contexte local tendu. [...] C'est une décision exceptionnelle pour une situation locale exceptionnelle. »

« On a gagné sur toute la ligne ! »

À la Rolandière, où se réunissent les occupants au cœur de la ZAD (zone à défendre), on criait victoire. Les militants ont aussitôt hissé une bannière sur la tour de guet qui devait servir à sonner l'alarme en cas d'évacuation par les policiers. « On a gagné sur toute la ligne. Ils ont cédé sur tout », nous a dit Vincent, un Québécois de Gaspé qui élève des moutons sur un terrain qu'il squatte illégalement depuis six ans. Les occupants qui se doutaient d'un abandon du projet n'osaient espérer une victoire aussi totale. La plupart redoutaient une démonstration de force et une expulsion qui ne viendront visiblement pas. À l'annonce de la victoire, Vincent et ses amis sont partis faire la tournée des derniers agriculteurs qui ont tenu bon. Sur la cinquantaine qui exploitait les terres, ils ne sont plus que cinq.

La réaction des élus locaux, pour la plupart favorables à l'aéroport, a été cinglante. Ils accusent Emmanuel Macron de trahir ses promesses de

campagne. Le candidat s'était en effet engagé à respecter le référendum tenu en juin 2016, où le « oui » (à l'aéroport) l'avait emporté à 55%. La décision du gouvernement va aussi à l'encontre de 179 décisions de justice qui ont toutes donné raison aux tenants du projet.

Pour le président de la région Loire-Atlantique, Philippe Grosvalet, Emmanuel Macron « piétine le suffrage universel qui est le socle de notre république et de notre démocratie. [...] Des habitants de Loire-Atlantique m'ont fait savoir en nombre que plus jamais ils n'iront voter, plus jamais ils n'iront déposer un bulletin dans l'urne ! »

Des élus amers

La mairesse de Nantes, Johanna Rolland, parle elle aussi de trahison. « Cette décision est un mauvais coup porté au Grand-Ouest et pour nous une trahison, un déni de démocratie. [...] Le gouvernement cède à la facilité. Il cède à la violence. »

Selon les élus régionaux, la décision laisse en plan les 6000 logements prévus sur le site de l'actuel aéroport afin de densifier la ville, qui devra trouver de nouveaux terrains. Personne ne sait non plus ce qu'il adviendra du pôle Airbus qui devait créer 5000 emplois en récupérant les anciennes pistes. De nombreux écologistes s'inquiètent aussi de l'agrandissement annoncé par Edouard Philippe de l'aéroport actuel, situé à quelques kilomètres de la seconde réserve ornithologique de

Le Devoir

CULTURE

Le retour de la reine

La conquérante Véronique Cloutier s'amène aux commandes de 1^{res} fois

MANON DUMAIS

En décembre dernier, Véronique Cloutier rayonnait de bonheur alors qu'elle recevait les journalistes dans le décor de 1^{res} fois, émission de variétés carburant à la nostalgie, aux surprises, aux fous rires et aux émotions. Dans ses propos, aucune trace d'amertume quant au ratage de *Votre beau programme*. De son propre aveu, l'enthousiaste animatrice a mûri, a appris de cet échec et a amplement eu le temps de penser ses plaies.

C'est donc confiante en cette émission conçue par Pierre-Louis Laberge (*Entrée principale, 2 hommes en or*), avec qui elle travaille pour la première fois et qui coproduit l'émission avec KOTV, que Véronique Cloutier est apparue au studio 42. Il faut dire qu'elle y est comme un poisson dans l'eau; « Ça fait 20 ans que je suis à Radio-Canada et ça fait 20 ans que je fais mes émissions dans le studio 42, sauf mon talk-show qui était enregistré au studio 47. C'est comme mon sous-sol! »

Réalisé par Daniel Vigneault (*Fidèles au poste*), 1^{res} fois permettra à deux artistes invités de réparer une première fois, de revivre une première ou même de réaliser un fantasme. Dans le premier des treize épisodes, Hélène Bourgeois-Leclerc offrira ses excuses à son

premier *chum* dans une reconstitution de leur bal de finissants et Pierre-Yves Lord, ému aux larmes, verra pour la première fois des images de son arrivée au Québec.

Plus tard dans la saison, Rémi-Pierre Paquet chantera sur la scène du Centre Bell avec la complicité de Gregory Charles et Marc Hervieux, tandis que Sonia Vachon referra la photo où elle tranche son gâteau de noces avec son mari, homme discret fuyant habituellement les caméras.

« On a deux émissions déjà enregistrées; on en fait deux autres cette semaine et pour l'instant, je suis ravie du résultat. Je l'ai montré à quelques personnes; les gens crient, rient. On ratisse très large dans l'émotion. Ce qu'on ressent quand le monde la regarde, c'est exactement ce que je voulais faire vivre. Je n'avais pas réussi à le faire l'an dernier avec *Votre beau programme*. Je suis persuadée que je ne revivrai pas ça et j'en suis très contente. »

Quelques mois de réflexion

Si l'animatrice a bien hâte que le public découvre 1^{res} fois, elle ne cache pas le fait qu'elle a pris du temps avant de dire « oui » à Pierre-Louis Laberge lorsqu'il lui a présenté le concept au printemps dernier, suivant la suggestion de Domi-



RADIO-CANADA

Véronique Cloutier aura pour premiers invités Hélène Bourgeois-Leclerc et Pierre-Yves Lord.

nique Chaloult, directrice générale de la Télévision de Radio-Canada. Elle s'excuse même d'avoir agi avec lui comme une fille qui vient de se séparer et qui lève le nez sur tous les prétendants qu'on lui suggère.

« Je savais que le concept marchait, mais je ne me sentais pas prête. Puis, je me suis fiée à mon instinct. Je savais que j'allais finir par y trouver mon plaisir, il fallait juste que je me laisse le temps. Pierre-Louis avait un concept, mais

on a tous mis la main à la pâte. On l'a *pimpé*, en bon québécois, avec l'élément surprise qui est très, très fort. Le fait de retrouver des gens, des objets prend beaucoup plus de place que sur papier. Ça nous ressemble, ça ne res-

semble à rien d'autre. »

Ce n'est qu'en tournant le prépilote avec Elyse Marquis et Pierre Hébert, en août, dans le décor de *Prière de ne pas envoyer de fleurs*, que Véronique Cloutier a vraiment dit « oui » à 1^{res} fois. Tournée devant public, l'émission de variétés lui permettra de renouer avec des musiciens en studio — ce qui lui avait manqué dans *Votre beau programme*.

Souhaitant ne pas marcher sur les plates-bandes des *Enfants de la télé*, il y aura peu d'extraits vidéo, sauf lorsque ceux-ci auront rapport avec une première fois. Hormis le premier bloc, où elle sort d'un coffre des objets liés à des premières fois de ses invités, qui revient à chaque épisode, l'émission reposera sur une structure fluide qui permettra plus de place pour les surprises, ce que Véronique Cloutier appelle le « facteur wow ».

Si le mot « émotion » est revenu souvent au cours de la rencontre, l'animatrice se défend de miser sur les larmes de ses invités: « Ce qu'on veut, c'est vivre toute la palette d'émotions et si l'artiste pleure, ça donne un beau moment et c'est le *fun*. »

Le Devoir

1^{RES} FOIS
Radio-Canada, jeudi, 20h

V choisit Stéphane Rousseau

C'est l'humoriste, comédien et animateur Stéphane Rousseau qui remplacera Eric Salvail à la barre du talk-show de 22h de V Télé. Le concept de l'émission qui n'a toujours pas de titre « est entièrement construit autour de [Rousseau] et de ses innombrables talents ».

Comme pour *En mode Salvail*, la nouvelle production sera enregistrée devant public et diffusée du lundi au jeudi, et ce, dès le 5 mars. Dans cette case horaire que V veut « une alternative aux bulletins d'informations », Stéphane Rousseau proposera des invités variés et « des conversations fascinantes, des sketches drôles, de la musique, des chansons inédites, des collaborateurs ». L'animateur, qui termine une année sabbatique, s'est dit « excité d'amorcer ce nouveau défi colossal et cette nouvelle collaboration avec V ». L'émission sera produite par le Groupe Fair-Play.

Le Devoir



D Lire aussi · La critique du concert du chef d'orchestre **Juanjo Mena** avec l'OSM sur toutes les plateformes numériques du *Devoir*.

THÉÂTRE

Au confluent du passé et de l'avenir

Convenue, la pièce *Là où le sang se mêle* présente tout de même un point de vue peu présent sur les scènes

LÀ OÙ LE SANG SE MÊLE

Texte de Kevin Loring. Traduction et mise en scène de Charles Bender. Une production de Menuentakuan en collaboration avec le Teersi Duniya Theatre. Présenté à la salle Fred-Barry du théâtre Denise-Pelletier jusqu'au 3 février.

CHLOÉ GAGNÉ DION

Au centre du cercle formé par le public, de fines lignes traversent la scène. Un sol fracturé, ou bien le tracé des cours d'eau qui se mêlent dans le coin de pays de l'auteur Kevin Loring? Créée en 2009 et lauréate du Prix littéraire du Gouverneur général, la pièce *Là où le sang se mêle* raconte les vies au présent de quelques rescapés des écoles résidentielles. Après l'avoir interprétée en anglais à Montréal en 2012, Charles Bender signe la traduction et la mise en scène de la version française présentée à Fred-Barry. Après *Mulrats*, il s'agit de la seconde création des productions Menuentakuan.

Là où le sang se mêle illustre une quête d'origine hésitante et une volonté fragile de futur qui ont du mal à se rabouter

L'histoire composée par Loring, lui-même Nlaka'pamux de la nation Lytton en Colombie-Britannique, met en scène deux autochtones dans leurs moments d'ivrognerie. Floyd et Quêteux se retrouvent au bar comme ils semblent toujours le faire. Leurs conversations amusées avec le barman provoquent rires et sourires, mais leurs vies difficiles se laissent entrevoir: jeu compulsif, soteries excessives, vols répétés. L'annonce de paiements pour les dédommager de la violence des pensionnats et la nouvelle du retour de la fille perdue de Floyd viennent réveiller la part d'ombre qui les habite. Comment vivre avec ce passé? Et comment envisager un avenir?

Là où le sang se mêle illustre une quête d'origine hésitante et une volonté fragile de futur qui ont du mal à se rabouter. Elle rend aussi manifestes la nécessité et la pertinence du point de vue des artistes autochtones sur les scènes. Il est donc malheureux que le



GUILLAUME SABOURIN

Là où le sang se mêle raconte les vies au présent de quelques rescapés des écoles résidentielles.

spectacle n'arrive pas à être prenant.

Prévisible, le texte comporte plusieurs maladroresses qui étouffent le récit, notamment en rendant l'introduction longue et répétitive, les dialogues assez informatifs et l'apogée du drame plutôt appuyée. La mise en scène dynamique de manière convenue la succession de scènes et peine à donner davantage de souffle au texte ou à dépasser son

côté didactique.

On aurait voulu aimer davantage cette pièce. Au détour des dialogues, il y a tout de même une imagerie évocatrice de jolis paradoxes du paysage. Comme Quêteux qui s'interroge sur les poissons qu'ils mangent, mais qui ont préalablement dévoré les corps des humains ayant péri dans la rivière. Et la présence à la fois puissante et fragile de Marco Collin, interprétant le bourru

Floyd, reste touchante. La beauté de ses élans volontaires et de sa retenue surpasse les moments interprétés avec moins de justesse. Il y a finalement quelque chose de beaucoup plus fort dans le fait de porter ce spectacle avec conviction que dans la pièce elle-même. Et peut-être que cela compte.

Collaboratrice
Le Devoir

CANAL	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit
ICI RC Télé	Le Téléjournal	District 31	Infoman	1res fois	Enquête		Le Téléjournal	Sports express	23h05 Marina Orsini				
TVA	TVA nouvelles	Le Tricheur	J.E.	Face au mur / David et Lucien	Survivant désigné		TVA nouvelles	22h35 Denis Lévesque	23h35 CHAOS (V.F.) (2005)				
TQ	Cochon dingue	100% Animal	Génial!	La cure / Une autre chance	Dans les médias		SOS sages-femmes	La femme honorable	Génial!				
V	Souper parfait	Guerre clans	Rire et délire		Les détestables		L'amour est dans le pré	Atomes	Atomes	Atomes	NVL	Zone Séduction	
ICI RDI	Le National	RDI économie	24/60		Les grands reportages		Le Téléjournal	RDI économie	Le National	Le National	24/60		
TV5	QuestChamp	Journal FR	Oeil pour oeil		Iles... était une fois		Les pays du Mont Blanc	La vie en quatre temps / Maroc	Journal / C à dire	Journal Afrique	C à vous		
D	17h00 Théâtre TV		Michelle ou la vie sauvage		Les dossiers de la NASA		Le péché original	Docu-D / David et moi			Transport	Secrets judicia.	
VIE	La belle gang		La vie avec des quintuplées		A la conquête d'une maison		Nate et Jeremiah: designers	La réno	Chic Shack	La belle gang		Recommande	
MAX	Dr House / Cherchez l'erreur		Mémoire sous enquête		Chicago Med / Sauvez-nous!		Younger	Amour	X-Files: Aux frontières du réel	Dr House / Cherchez l'erreur		Mémoire	
VRAK	Med	Jouer le jeu	Les Chroniques de Shannara		Riverdale (v.f.)		Les 100 / Une couronne lourde à porter			Les frères Scott		Hors d'ondes	
RDS	17h00 Le 5 à 7	Hockey 360° (D)			LNH Hockey / Blues de St. Louis c. Sénateurs d'Ottawa (D)			L'antichambre (D)		Sports 30	Images/sec.	Classique boxe	
HISTORIA	Chasseurs	Chasseurs	Truck non stop	Truck non stop	Fous bolides	Fous bolides	Fous bolides	Fous bolides	Nos ancêtres les extraterrestres	Extraterrestres / Les survivants		Extraterrestres	
ICI ARTV	Temps-Paix	Temps-Paix	Vox Pop	Vox Pop	Esprit critique		Fatale-Station	MONTREAL LA BLANCHE (2015)	Rabah Art Ouyahia.			DowntonAbbey	
EXPLORA	Petits d'éléphants		Animal Fight Club (v.f.)		Nature en équilibre		Titans des mers / L'bn Battuta	Repères	Points de repères	Détourner		Cerveau	
SERIES+	Une femme exemplaire		Bones		Élémentaire / Arrêt sur images		Madame la Secrétaire d'Etat	Bull (v.f.) / En pleine tempête	Queen of the South			Les Experts	
Z	Remorquage	Dans l'net	Seuls et tout nu		Trop fou pour être vrai?		Maripier!	Comédie	Les hors-la-loi du volant	MASSACRE A LA TRONÇONNEUSE (2003)			
C. SAVOIR	Santé!	Découvertes	Un grand pas	19h50 De neuf	21e Siècle	Cent regards	Sociologie	uniVERT urbain	Québec monde	Planète Terre	Révolte	23h50 L'ONU	Soif
EVASION	Bienvenue chez nous		Croisières de rêve		Bikinis et mer	Sable	Spots de baignade secrets	Soleil tout inclus / Ixtapa	Plongée dans le grand bleu			Un homme	
TFO	Amélie/ Je dors/ Top! / Top!	Flip	Motel Monstre		Lightning Point	TFO 24.7	POUR RIRE! (1996) Ornella Muti.	22h40 24.7	23h10 Citoyen	23h40 Point		Cinéma	
Cinépop	17h35 LE FANTÔME (1996)		19h15 LA ZONE NEUTRE (1983)		Christopher Walken.		PASSAGERS (2008) Anne Hathaway.		22h35 LES MESSAGERS DU VENT (2002) Nicolas Cage.				
SECRAN	17h20 LA REVANCHE (2016)		19h05 POURQUOI LUI? (2016)		Zoey Deutch.		Cardinal	21h45 ENVIE (2016) Pierce Brosnan.		23h20 RESTAURER LA VERITE: LE SECRET D...			
Planète	Urgences veto / C'est la rentrée		Les nouveaux explorateurs		La garde rapprochée d'Hitler		L'empire Ottoman	Faits divers le mag		Panoramias		Côtes d'Europe	
MATV	CityLife		CurieuseCité		Famille menu		Mtl je thème	Culture zone	Goût affaires	UrbArt	TEMPO!	CityLife	Urban Nations
CBC	CBCNews	On the Money	marketplace	Coronation St.	Dragons' Den		The Secret		CBC News: The National		CBCNews	Coronation St.	Rick Mercer
CTV	CTV News Montreal		Grey's Anatomy		The Big Bang	Young Sheldon	Cardinal / Terri		How to Get Away With Murder		CTV National	News Montreal	0h05 Daily S.
GBL	17h30 News	Global National	E.T. Canada	Ent. Tonight	Superstore	The Good Place	Great News / The Fast Track		S.W.A.T. / K-Town / MC Lyte		Global News	23h35 The Late Show	
ABC	News at 6	News	Local 22 News	Inside Edition	Grey's Anatomy		Scandal / Robin		How to Get Away With Murder		News at 11	23h35 Jimmy Kimmel Live	
CBS	Channel 3 News at Six		Evening News	Ent. Tonight	The Big Bang	Young Sheldon	Mom	Life in Pieces	S.W.A.T. / K-Town / MC Lyte		Ch. 3 News	23h35 The Late Show	
NBC	NBC5 @ 6	NBC News	Jeopardy!	Wheel Fortune	Superstore	The Good Place	Will & Grace	Great News	Chicago Fire / Foul is Fair		NBC5 @ 11	23h35 The Tonight Show	
PBS (33)	PBS NewsHour		Passion for Snow		National Ski Patrol		Doctor Blake / Lucky Numbers		Scott & Bailey / Nobody's Fool		Business	Amanpour	Profile
PBS (57)	News	Business	PBS NewsHour		Masterpiece Classic		Masterpiece Classic		Masterpiece Classic		World News	Amanpour	News
UNIS	Pense vite!	Jenny/ Jenny	Chez nous		Couleurs locales		Voyage		Les chanteurs	Vu intérieur	Goût du pays	Miss Météo	Sang et d'acier
HBO	18h15 Class Divide		19h35 Rock and a Hard Place		Strike Back	21h50 Strike Back			22h40 Strike Back		Funny as Hell	Vice News	
AddiTV	Justifié / Fais-moi peur Shérif		Les passages de l'espoir		Il était une fois / Lily		Salvation / Alliance secrète		Le trône de fer / Maison		Blue Moon	Flash	
TVA Sports	17h30 #Lavoie	#LavoieDubé	LNH Hockey / Maple Leafs de Toronto c. Flyers de Philadelphie (D)						Dave Morissette en direct		Le TVA sports	Canada Rough	
01/18	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit

À LA TÉLÉ

Notre choix ce soir

HORS DE TOUT DOUTE?

Pour ouvrir sa nouvelle saison, on nous propose une enquête qui aurait un certain potentiel pour une série de *true crime*: on y repasse au peigne fin les éléments de preuve dans la cause de Daniel Jolivet, condamné pour un quadruple meurtre en 1992 et qui clame son innocence depuis.

Enquête, Radio-Canada, 21h

TÉLÉRÉALITÉ UTILE

14 enfants: voilà le résultat « tangible » des cinq premières saisons de cette émission qui permet à des agriculteurs de rencontrer d'éventuelles douces moitiés... Souhaitons que cette 6^e saison apporte son lot d'abondance.

L'amour est dans le pré, V, 21h

PETITE SÉDUCTION INVERSÉE

Dans cette nouveauté, un humoriste passe quelques jours dans un village afin de créer un numéro comique à l'attention de ses habitants, dans lequel il se moque gentiment d'eux... P-A Méthot casse la glace à Sainte-Perpétue.

Comédie sur mesure, Z, 21h30

Amélie Gaudreau

CULTURE

À l'écoute des voix discordantes

ODILE TREMBLAY



Margaret Atwood, auteure de *La servante écarlate*, attaquée pour avoir qualifié les stratégies du mouvement #MeToo de « symptôme d'un système judiciaire brisé », s'interrogeait dans un texte publié samedi dans le *Globe and Mail*: « Suis-je une mauvaise féministe? »

Pourtant, elle avait mis le doigt sur le bobo. C'est faute d'être prises au sérieux par les policiers et les tribunaux que des femmes ont dénoncé leurs agresseurs par le truchement des médias sociaux. Mauvaise féministe à priver de sa carte du parti, Atwood? Allons donc!

Fallait que la cause des femmes et des hommes agressés soit juste pour que les voix discordantes ne se soient pas exprimées plus tôt, tout en grognant dans l'ombre.

Un silence rompu par la fameuse lettre des 100 Françaises, dont l'actrice Catherine Deneuve, publiée dans *Le Monde* la semaine dernière en critique au mouvement #MoiAussi, qui saluait la liberté des hommes d'importuner les femmes (sic!) tout en s'inquiétant d'un climat de délation.

Elle a reçu tant de claques, l'interprète des *Parapluies de Cherbourg* et d'*Un conte de Noël*. Malheur à celle qui devint la tête de proue de ce collectif pour cause de célébrité: « Bourgeoise! », « Déconnectée! », « Antiféministe! ». Ne manquaient qu'« Australopitèque! » et « Bachibou-zouk! » par la bouche du capitaine Haddock.

Certains médias ont même rappelé, comme témoin à charge, le rôle ambigu de Deneuve en bourgeoise prostituée dans *Belle de jour* en 1967, grand film de Buñuel, tiré d'un roman de Joseph Kessel, qu'elle n'avait ni écrit ni mis en scène. Rien à voir!

Plus vicieux, Silvio Berlusconi, roi italien de la *bunga bunga*, aura salué, après lecture, « ses saintes paroles ». L'actrice dut s'excuser pour ceci et pas pour cela, remettre les masculinistes à leur place, calmer le jeu.

Le monde du spectacle, aux premières loges depuis la chute de la statue Weinstein, nourrit ce feuilleton de visages célèbres à offrir en gros plan. La blondeur de l'icône fit merveille.

Les femmes n'ont pas eu la vie facile sous le patriarcat français (dans le milieu du cinéma surtout). On ne peut s'attendre à ce qu'elles renient toutes leurs choix, leurs arrangements, leur passé amoureux. Le problème vient du contexte.

On a bien des points de désaccord avec les signataires, mais il y avait moyen d'en prendre et d'en laisser sans insulter à ce point les voix jugées déviantes, surtout en isolant Deneuve et en balayant ses états de service.

Inquiétant unanimité

Dimanche, à *Tout le monde en parle*, le plateau relançant l'affaire eut le mérite du métissage, avec des invitées venues d'horizons divers, en débat civilisé.

Le mot-clic #EtMaintenant, lancé à cette émission, appelant au respect des femmes et à l'égalité des genres, demandait entre autres: « Qui voudrait, en démocratie, de la pensée unique? »

De fait, l'unanimité des applaudissements sans nuances au mouvement #MoiAussi menace le dialogue. Et s'il fallait vraiment libérer la parole sur l'agora...

Bien naïf qui s'étonne qu'un mouvement bousculant à ce point l'ordre établi — le règne du patriarcat est millénaire — suscite des remous. Toute révolution pousse les modèles d'hier à protester, tôt ou tard, surtout dans les cas d'une justice expéditive pour les agresseurs désignés, qui effraie.

Ce ras-le-bol des femmes et d'autres victimes d'abus de pouvoir réclamera une série de mutations sociales sur le long terme et dans toutes les sphères. Autant protéger ses arrières, aiguïser son argumentation et s'armer pour la besogne, car il y aura d'autres lettres et d'autres tirs nourris. Des effets de ressac aussi.

Tout en appuyant les libérations de parole, on peut craindre pour la démocratie les dérapages, avec carrières et vies brisées sans présomption d'innocence ni procès. Tôt ou tard, l'appareil juridique devra s'ajuster et reprendre les rênes des dénonciations.

Il faut débattre et débattre. Avoir trop cogné sur Catherine Deneuve et consœurs, qui vécurent la drague en France dans sa frange dure, mit surtout en lumière l'émotivité soulevée par une vague opposée. Ces 100 signataires ont défendu le rapport à la séduction qu'elles ont connu, preuve que l'empire d'hier vacille.

Pour avoir dénoncé une justice expéditive avec mise en accusation publique d'individus qui n'ont pas eu la possibilité de répondre et de se défendre, elles avaient toutefois raison.

Raison aussi de départager les agresseurs sexuels des hommes forcés à la démission pour avoir touché un genou ou fait de simples propositions sexuelles. Allez empêcher le désir de s'exprimer... Elles auraient dû dénoncer la drague lourde, mais tout n'était pas faux dans leur missive.

D'ailleurs, le mot-clic #EtMaintenant répond aux signataires françaises à coups de nuances qui s'imposaient. « Il ne s'agit pas de jouer à la police des mœurs, d'empêcher le jeu de la séduction... ou de lancer une chasse aux sorcières », affirme ce mouvement québécois à ceux et celles qui ne savent plus sur quel pied danser.

Comme quoi, entre mots-clics et collectifs, les femmes (avec les hommes) gagnent à entrecroquer leurs témoignages pour mieux ouvrir l'avenir et l'infiltrer.



CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE

Les services d'archives du Centre canadien d'architecture font partie des 39 services d'archives privées agréés au Québec.

Des services d'archives privées perdront leur subvention au fonctionnement

CAROLINE MONTPETIT

Plusieurs centres d'archives privées du Québec perdront leur subvention au fonctionnement. Cela résulte d'une réforme du financement de ces centres entreprise par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Il y a présentement 39 services d'archives privées agréés au Québec. Cela regroupe des services d'archives comme ceux des sociétés d'histoire régionale, d'institutions comme le Musée de la civilisation, de l'Université Laval, du Centre canadien d'architecture, ou de groupes spécialisés comme les Sœurs grises ou le Séminaire de Nicolet. De ce nombre, 32 reçoivent présentement des subventions au fonctionnement. Or, en 2013, un comité mandaté par BANQ a recommandé de réduire ce nombre à 25. L'évaluation des demandes de subventions pour chaque organisme, qui ont déjà été soumises, se fera sur la base de la performance, c'est-à-dire par exemple le nombre d'expositions organisées, la diffusion des fonds, des acquisitions, etc. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) se propose de distribuer l'argent ainsi récupéré dans des enveloppes consacrées à des projets spécifiques.

Or, pour Karine Savary, présidente du Re-

groupement des services d'archives privées agréés du Québec, ces coupes menacent l'existence même de certains services d'archives privées. « Certains centres ont beaucoup de difficulté à subvenir à leurs besoins, dit-elle. Certains n'ont qu'un employé et ont de la difficulté à lui fournir un salaire. Ou encore utilisent toute la subvention pour payer un local, sans pouvoir payer de personnel. On demande qu'on engage des diplômés, des gens qui ont de l'expérience; or ces personnes-là veulent être payées en conséquence », dit Karine Savary.

Budget de transition

Les services d'archives privées qui verront leur subvention coupée pourront bénéficier d'un budget de transition, qui pourrait par exemple leur permettre de déménager le fonds, pour fusionner avec une autre institution. Mais plusieurs de ces centres ont une vocation qui leur est propre et sont bien ancrés dans leur milieu.

Du côté de BANQ, on affirme que l'enveloppe totale accordée aux services d'archives privées ne changera pas, puisque les fonds jusque-là accordés pour le fonctionnement sont transférés dans l'enveloppe des projets.

Hélène Laverdure, responsable du dossier et directrice générale à Bibliothèque et Archives

nationales du Québec, explique en ces termes le concept de performance. « La performance [pour un service d'archives privées], c'est de dire: "Est-ce que je continue d'acquérir des fonds d'archives, est-ce que je traite des fonds d'archives dans le but de les diffuser, est-ce que j'organise des expositions ou des blogues pour les présenter?" C'est un ensemble d'éléments, qui sont pointés, calculés et notés », dit-elle. Elle ajoute que les services doivent apprivoiser une « nouvelle culture d'autofinancement ».

Au bureau de la ministre de la Culture, Marie Montpetit, on a été mis au fait du dossier, mais on demeure évasif. « Tout d'abord, la ministre est sensible à ce dossier, parce que les archives, c'est l'histoire du Québec, dit l'attaché de presse de la ministre Montpetit, Mathieu Larouche. [...] L'objectif global, c'est la conservation des archives de l'ensemble du Québec. Il y a une réflexion en ce moment pour trouver les meilleurs moyens de conserver nos archives. Bibliothèque et Archives nationales du Québec a décidé de revoir ses programmes afin d'évaluer ces centres sur la base de leur performance. Les discussions se poursuivent avec BANQ dans l'intérêt supérieur des archives du Québec ».

Le Devoir

Des acteurs prennent leurs distances avec Woody Allen

New York — Un nombre croissant d'acteurs prennent leurs distances avec Woody Allen et son prochain film, soulevant des interrogations quant à l'avenir du prolifique cinéaste de 82 ans à un moment où Hollywood est de plus en plus sensibilisé aux allégations d'inconduite sexuelle.

Timothée Chalamet a déclaré mardi qu'il versera le salaire reçu pendant le tournage du prochain film de Woody Allen à trois œuvres de bienfaisance qui luttent contre les agressions et le harcèlement sexuels.

L'acteur découvert dans *Call Me By Your Name* a annoncé sur Instagram qu'il ne souhaitait pas profiter de son travail sur le plateau de *A Rainy Day in New York*, dont le tournage s'est conclu cet automne.

L'acteur n'est que le plus récent d'une série d'artistes ayant exprimé le regret quant à leur association avec le réalisateur. Au cours des dernières semaines, Rebecca Hall (*A Rainy Day in New York*), Vicky Cristina Barcelona), Mira Sorvino (*Mighty Aphrodite*), Ellen Page (*To Rome With Love*), David Krumholtz (*Wonder Wheel*) et Griffith Newman (*A Rainy Day in New York*) ont tous, d'une façon ou d'une autre, pris leurs distances avec Woody Allen ou promis de ne plus jamais travailler avec lui.

Ces voix qui s'élèvent permettent de croire que l'avenir



MATT WINKELMEYER GETTY IMAGES AGENCE FRANCE-PRESSE

L'acteur Timothée Chalamet a annoncé qu'il versera son cachet du film *A Rainy Day in New York* à des associations luttant contre les agressions et le harcèlement sexuels.

de Woody Allen sera parsemé d'obstacles, même si les controverses personnelles dans lesquelles a été plongé le réalisateur au fil des ans lui ont permis d'être à la fois détesté et adoré dans l'industrie.

Il a toujours réussi, jusqu'à maintenant, à obtenir du financement pour ses films, en partie parce que de nombreuses vedettes souhaitaient ardemment travailler avec lui. Mais Woody Allen pourrait avoir de plus en plus de difficultés à convaincre les acteurs de collaborer à l'ère où le mouvement « Moi aussi » ne semble

pas vouloir s'essouffler.

« Si j'avais su à l'époque ce que je sais maintenant, je n'aurais pas joué dans le film », a déclaré au *New York Times* Greta Gerwig, qui a tenu un rôle dans la comédie *To Rome With Love*, en 2012.

Dylan Farrow, la fille adoptive de Woody Allen, a affirmé que celui-ci l'a agressée dans un grenier, en 1992, alors qu'elle avait sept ans. Le cinéaste a toujours nié ces allégations et n'a pas été accusé à la suite d'une enquête à ce sujet.

Associated Press

La présidence de RC rouverte aux Canadiens à l'étranger

PHILIPPE PAPINEAU

Un mois après que le choix du futur président-directeur général de Radio-Canada a été reporté indéfiniment, l'offre d'emploi pour le prestigieux poste a été affichée de nouveau sur le site du gouvernement pour ajouter aux candidatures déjà reçues celles de Canadiens vivant à l'étranger.

C'est ce qu'a publié le site iPolitics mercredi après-midi, citant le président du comité indépendant chargé du processus de nomination du prochain p.-d.g. du diffuseur public, Tom Clark.

Ce dernier aurait demandé à Ottawa — une requête confirmée par Patrimoine Canada au *Devoir* — de republier l'offre d'emploi après avoir appris tardivement que des Canadiens vivant ailleurs dans le monde pouvaient être pris en compte pour le poste. Le comité indépendant voulait aussi aligner ses façons de faire avec celles d'autres délégations fédérales du genre et laisser le poste affiché jusqu'à ce qu'il soit pourvu.

Les candidats à l'étranger auront jusqu'au 29 janvier pour montrer leur intérêt. M. Clark a confirmé à iPolitics que les démarches ne représentaient pas le début, et que le comité avait en main un lot de candidats « impressionnant et abondant ».

Comme *Le Devoir* l'écrivait en décembre, l'actuel p.-d.g., Hubert T. Lacroix, a accepté de rester en poste jusqu'à la nomination de son remplaçant. Le mandat de M. Lacroix devait se terminer le 31 décembre dernier, mais le comité de sélection avait réclamé davantage de temps.

Le Devoir